

NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE POUR LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS

Le 14 février 2014, à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) annoncé qu'il confiait un nouveau mandat de gestion de l'aide financière pour la restauration du patrimoine religieux québécois au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) accompagné d'une enveloppe budgétaire de 20 M\$ pour deux ans.



De gauche à droite : Georges Bossé, président du comité de levée de fonds de la paroisse Notre-Dame-de-la-Trinité; Monsieur Laurent Ravenda, Curé; Madame Ginette Marotte, membre du Comité de levée de fonds; Monsieur Jean-François Royal, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec; Monsieur Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications; Monsieur Henri-François Gauthrin, député de Verdun.

Cette annonce permet d'assurer une plus grande stabilité et une meilleure planification des projets pour les années 2013-2014 et 2014-2015. Pour la première année, 2013-2014, 47 projets seront soutenus pour la restauration d'édifices patrimoniaux à caractère religieux (volet 1) ainsi que des biens mobiliers, des œuvres d'art et des orgues à tuyaux (volet 2) de grande valeur patrimoniale. Alors que 42 projets concernent des travaux portant sur des bâtiments totalisant un montant total de subvention de 9 721 047 \$, 5 projets concernent des œuvres d'art, des biens mobiliers et des orgues à tuyaux pour un montant total de subvention de 278 953 \$.

Déjà la référence en matière de restauration du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec entend agir comme chef de file en matière de réutilisation durable de ces édifices et devenir l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des autorités locales, régionales et nationales. ■

Journée
des
Archives
DU CONSEIL DU PATRIMOINE
RELIGIEUX DU QUÉBEC

À VOTRE AGENDA!

Le 16 mai 2014 au Séminaire de Sherbrooke aura lieu la 3^e Journée des archives religieuses du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Découvrez le programme à la page 3 du bulletin!

RÉPONDRE AUX BESOINS DU MILIEU ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE BÂTI À CARACTÈRE RELIGIEUX

Le MCC a conclu une première entente avec le CPRQ en 1995. Dans le cadre de la nouvelle entente, plusieurs nouveaux paramètres d'attribution sont introduits. Notons d'abord que les organismes à but non lucratif et les propriétaires privés sont maintenant admissibles à l'aide financière, s'ajoutant ainsi aux propriétaires religieux et aux municipalités. Le pourcentage de l'aide financière est par conséquent modulé en fonction du type de propriétaire et de l'existence d'un statut de classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Par ailleurs, le critère d'admissibilité lié à l'usage religieux d'un bâtiment est éliminé. La sélection des projets demeure guidée par les valeurs patrimoniales du bien et la pertinence des travaux, mais aussi en fonction de l'accessibilité publique au bâtiment. Par conséquent, des projets de recyclage d'immeubles sont maintenant admissibles à l'aide financière.

« Nous sommes heureux de la signature de cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications, permettant non seulement de poursuivre notre collaboration établie il y a 19 ans, mais aussi d'assurer une évolution de l'aide financière, laquelle est maintenant plus inclusive et mieux adaptée aux besoins », a souligné M. Jean-François Royal, président du Conseil.



Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi plus de 291 M\$ dans l'aide à la restauration du patrimoine religieux. Ces investissements procurent un effet de levier important puisqu'une part significative provient des milieux, ce qui a entraîné jusqu'à maintenant des investissements privés de 134 M\$. Cette annonce constitue un appui significatif pour de nombreuses communautés locales qui ont à cœur la sauvegarde de leur patrimoine religieux. ■

La nouvelle entente, en un coup d'œil

Promoteur	Biens classés		Biens non classés	
	% Subvention	% Promoteur	% Subvention	% Promoteur
Fabrique Diocèse Consistoire Communauté religieuse Organisme à but non lucratif (volet 1 seulement)	85 %	20 %	75 %	30 %
Municipalité (volet 1 seulement)	65 %	40 %	55 %	50 %
Propriétaire privé (volet 1 seulement)	25 %	80 %	15 %	90 %

À noter : chaque nouveau projet bénéficiaire d'une aide financière à compter de 2013-2014 prévoira un montant à verser au Fonds du patrimoine religieux. Les sommes accumulées permettront au Fonds de soutenir de façon plus importante la mission du CPRQ et ce, dès 2015-2016. Cette nouvelle façon de partager les coûts pérenniserait l'action du Conseil dans l'accompagnement des clientèles. **Tous les détails se trouvent sur notre site Web, sous l'onglet « Aide financière »** <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca>

LE PROGRAMME DE LA 3^e JOURNÉE DES ARCHIVES RELIGIEUSES « ACCESSIBILITÉ ET TRANSMISSION »

Inscription
sur le site du
Conseil avant
le 25 avril 2014

8 h30 - 9 h	ACCUEIL DES PARTICIPANTS - Café, jus et viennoiseries
9 h - 9 h15	MOTS DE BIENVENUE <ul style="list-style-type: none"> • Marc Lacasse, président du comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec • Jocelyn Groulx, directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec
9 h15 - 10 h	CONFÉRENCE D'OUVERTURE : EN MÉMOIRE DE MOI <ul style="list-style-type: none"> • Abbé Guy Boulanger, vicaire général et chancelier de l'archidiocèse de Sherbrooke
10 h - 10 h30	Pause
10 h30 - 11 h15	LA TRANSMISSION DES ARCHIVES RELIGIEUSES : LE CAS D'ARTHUR GUINDON AU MUSÉE MARGUERITE-BOURGEOYS <ul style="list-style-type: none"> • Stéphan Martel, historien, Musée Marguerite-Bourgeois/Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
11 h15 - 12 h	SANS ELLES, LE COLLÈGE NE SERAIT PAS CE QU'IL EST : LE TRAVAIL DES PETITES SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE DANS LES COLLÈGES CLASSIQUES AU QUÉBEC <ul style="list-style-type: none"> • Louise Bienvenue, professeure au département d'histoire, Université de Sherbrooke et Guy Laperrière, historien
12 h - 13 h15	DÎNER sur place Les participants peuvent rencontrer l'historienne Claudie Vanasse et échanger avec elle sur son projet de Portail des communautés religieuses du Québec, une encyclopédie raisonnée d'histoire et d'archives.
13 h15 - 14 h15	ATELIER 1 Les participants assistent à un premier atelier de leur choix, animé par l'un des membres du comité des archives du CPRQ. <ul style="list-style-type: none"> • Atelier 1 : <i>Médias sociaux et Web pour la mise en valeur des archives religieuses</i>, Léon Robichaud et Dhyana Robert de l'Université de Sherbrooke - animateur : Daniel Ducharme • Atelier 2 : <i>L'accessibilité des archives (communicabilité)</i>, Christine Hudon de l'Université de Sherbrooke - animatrice : Hélène Cadieux • Atelier 3 : <i>La diffusion : mille et un trucs</i>, Josée Sarrazin de la Congrégation de Notre-Dame - animateur : Marc Lacasse • Atelier 4 : <i>Numérisation et diffusion, centralisation physique et diffusion numérique</i>, James Sweeny du comité des archives du CPRQ et du diocèse de Québec de l'Église anglicane du Canada - animatrice : Marie-Andrée Fortier
14 h15 - 15 h	ATELIER 2 Les participants assistent à un second atelier de leur choix (voir la liste ci-dessus).
15 h - 15 h15	PAUSE - Café, jus et biscuits
15 h15 - 16 h	SÉANCE PLÉNIÈRE Comment préparer l'activité Archives à voix haute? <ul style="list-style-type: none"> • Hélène Élément de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne
16 h15	MOT DE LA FIN Huguette Pinard-Lachance du Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'archidiocèse de Sherbrooke



Prix d'excellence

Soumettez-nous votre dossier de candidatures jusqu'au 29 août prochain pour la seconde édition des Prix d'excellence! Les dossiers peuvent concerner des projets de restauration ou des actions de mise en valeur réalisés au cours des années 2012 et/ou 2013 au Québec. *Tous les détails et les critères se trouvent sur le formulaire d'inscription, disponible en ligne sur le site du Conseil : www.patrimoine-religieux.qc.ca*

Prix restauration

Les candidatures portent sur des projets prenant la forme d'une restauration d'immeuble, d'œuvre d'art ou d'orgue à tuyaux. Les projets peuvent être soumis par une municipalité, une fabrique, un diocèse, un consistoire, une communauté religieuse ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses.

Prix mise en valeur

Les candidatures portent sur une action visant à mettre en valeur un site, un objet ou un élément immatériel du patrimoine religieux. Il peut s'agir d'une action de sensibilisation, de diffusion, d'animation, d'interprétation ou de communication. Les candidatures doivent être soumises par le maître d'œuvre de l'action, lequel peut être un groupe, un organisme ou une municipalité.

POUR DEVENIR MEMBRE
Consultez notre site web :
www.patrimoine-religieux.qc.ca

Mise à jour ILCQ



L'importante veille d'information menée par le Conseil pour suivre les évolutions des usages du patrimoine religieux québécois en temps réel sera mise à jour sur le site Internet de l'Inventaire des lieux de culte du Québec. Ainsi, aux 197 lieux de culte qui avaient changé d'usage au moment du lancement de l'application l'année dernière, 98 lieux de culte ont été ajoutés. Grâce à l'icône orange, vous pouvez savoir en un clin d'œil si un lieu de culte a changé d'usage. Vous pourrez découvrir sa fonction actuelle en faisant une recherche avancée, sous l'onglet état du lieu. Ces chiffres excluent les lieux de culte vendus ou sans fonction au moment de la mise à jour de l'Inventaire. ■



Église Saint-John, à Bromont, devenu le Centre Culturel Saint-John.

Photo : Centre Culturel Saint-John, 2013.



Église Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude, à Montréal, devenu le Saint-Jude Espace Tonus.

Photo : Saint-Jude Espace Tonus, 2014.

